

# Association accueillant enfant de 2 a 6 ans

## Par oumzackaria, le 24/10/2010 à 15:02

### Bonjour,

je suis la présidente d'une association dans lequel nous proposons des ateliers ludo éducatif aux enfants âgées de 2 a 6 ans (montessorie, frenet et autres ....) parfois avec les mamans parfois sans.

ai-je le droit d'accueillir des enfants sans leurs parent (sachant que je leur fait signée une décharge ).

d'avance merci cordialement

### Par mimi493, le 24/10/2010 à 15:18

Si vous remplissez les conditions d'encadrement, oui, vous pouvez. Une décharge n'a aucune valeur.

#### Par oumzackaria, le 24/10/2010 à 15:26

merci beaucoup pour cette reponse si rapide

mais qu'elles sont exactement les conditions d'encadrement est ce qu'il faut que toute les mamans soit diplômé ou est ce que cela suffit d'être un adulte pour 6 enfant même si l'adulte n'a pas de diplôme dans la peite enfance ni bafa

sachant que dans l'équipe il y a des personne qui ont le bafa et une personne qui est aide soignante et a sont cap petite enfance

cordialement

Par mimi493, le 24/10/2010 à 15:49

ça je ne sais pas. Renseignez-vous, peut-être auprès de la DDASS ou/et du Conseil général

Par oumzackaria, le 24/10/2010 à 15:52

merci beaucoup vous m'avez vraiment rassurer cordialement